



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Compte rendu de l'action de sit-in du 30 avril 2009
devant le Cabinet de Rudy Demotte,
Ministre-Président de la Communauté Française

A l'occasion de leur 35ème sit-in, les membres du GAMP – une trentaine de manifestants - ont du se rendre à l'évidence : tous les cabinets ministériels en Belgique ne sont pas encore au courant de la problématique de la Grande Dépendance et du manque criant de structures adaptées, principalement en région Bruxelloise. Le Ministre Demotte étant retenu par ses obligations, ce sont Mr. Olivier Plasman, chef de cabinet adjoint à la Communauté Française, et Mme Sandrine Devreux qui ont reçu le GAMP au Cabinet, après quelques palabres. Ainsi, comme d'habitude, une délégation importante du GAMP a pu rentrer.

Après avoir (re)situé la problématique qui fait l'objet du combat du GAMP dans le paysage institutionnel belge et rappelé les situations dramatiques vécues par les familles au quotidien, le GAMP a mis l'accent sur l'accord de coopération entre les Régions Wallonne et Bruxelloise, accord réactivé récemment, entre autre grâce à ses actions de sit-in. Cet accord attend, pour être enfin opérationnel, l'assentiment des deux Parlements ainsi que la publication au Moniteur déterminant la date d'entrée en vigueur.

Le GAMP a dénoncé une fois de plus l'aberration du placement coûteux en institution psychiatrique à défaut de places en structures adaptées, la préférence accordée par les institutions aux cas plus légers et le gâchis résultant de la démission des pouvoirs publics lorsque les jeunes en situation de handicap de grande dépendance atteignent leur majorité. Le GAMP a aussi signalé que le problème ne se limite pas à la Région Bruxelloise mais qu'il est aussi criant en Région wallonne, à la suite du moratoire qui interdit l'ouverture de places en nombre suffisant, et en région néerlandophone où l'on recense un déficit de 6000 places au moins. Pour ces raisons, d'ailleurs, le GAMP s'associera aux manifestations organisées par un groupement d'associations néerlandophones le 8 mai à Bruxelles et par Vie Féminine Région Picarde le 12 mai à Namur.

Une assistante sociale membre du GAMP a donné lecture d'une lettre très percutante adressée au Ministre-Président par l'assistante sociale du service de pédiatrie des cliniques Saint Luc, où sont hospitalisés durant des mois, par défaut de places dans des centres appropriés, des enfants porteurs de handicap. Cette lettre souligne l'impuissance et la désespérance des parents et des assistantes sociales. Le GAMP a demandé à ses interlocuteurs de relayer auprès du Ministre Président non seulement les carences, les aberrations et les dysfonctionnements mais aussi toute cette souffrance à laquelle le monde politique ne prête pas suffisamment d'attention. Pour un parent qui témoigne, « toute avancée est bonne à prendre mais ici il s'agit de mesurette ». Des centaines de familles sont en difficulté tant en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie.

Très concrètement le GAMP demande :

- Que soient nommé dans les plus brefs délais - avant les élections régionales du 7 juin - les membres de la commission de coopération désignés par chacun des gouvernements.
- Que les démarches liées à l'octroi des conventions prioritaires soient accélérées.
- Que soit rapidement revu le nombre de ces conventions prioritaires limitées à 15 pour chacune des parties contractantes, chiffre dérisoire et qui peut être modifié chaque année par la commission de coopération.
- Que le Parti Socialiste ne mette pas de veto à l'organisation des BAP, très développé en Flandre, en expansion en Wallonie et à l'état embryonnaire à Bruxelles (expérience pilote initié par le COCOM). Les BAP peuvent s'appuyer sur des services d'aide à domicile qui ne devraient pas être en contradiction avec l'appel aux services publics.



Le GAMP
Groupe d'Action qui dénonce le Manque de Places
pour personnes handicapées de grande dépendance

Le représentant du Ministre Demotte s'engage à relayer les demandes du GAMP auprès du Ministre-Président et de Monsieur Donfut, Ministre responsable de la politique de la personne handicapée en Région Wallonne, mais il constate qu'ils ne pourront pas faire grand chose à un mois des élections. Il rappelle que la politique de la personne handicapée n'est pas (n'est plus) de la compétence de la Communauté Française et qu'il n'y a pas de représentant de ce secteur en Communauté Française. Celle-ci a l'enseignement à sa charge et des politiques de non discrimination/égalité des chances ont été mises en place.

Pour le GAMP, rien n'a bougé depuis 5 ans dans l'enseignement, pourtant obligatoire pour les personnes handicapées comme pour les autres citoyens. Ce à quoi M. Plasman répond : « nous avons démarré quelque part, mais il faudrait des budgets spécifiques pour l'avenir ».

Revenant sur la manifestation du 8 mai à Namur, le Cabinet demande si le GAMP a pris rendez vous et a déjà rencontré le Ministre Donfut. Le GAMP fait état de sa solidarité avec les associations wallonne mais il n'est pas coorganisateur et n'a donc pas pris de contacts spécifiques à ce sujet.

En conclusions, le GAMP redemande à ses interlocuteurs de transmettre les informations de cette rencontre au Ministre Demotte car les personnes handicapées ne peuvent souffrir de l'éparpillement des compétences. Mr. Plasman s'y engage et répercutera les demandes également à Mr. Xavier Bodson qui avait rencontré le GAMP lors du dernier sit-in au PS.

Mme Devreux, quant à elle, remet sa carte prévoyant l'organisation d'une réunion en plus petit comité, comme suite de cette rencontre.

C'est en remerciant nos interlocuteurs et en convenant de la nécessité d'un nouveau rendez-vous que nous avons quitté le Cabinet.

Rapporteurs : Claire Borchgraeve et Dominique Rossion